Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_038-DE

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 5

Pour: 5

Contre: 0

Refus de vote 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Versement subventions aux associations de la commune : ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) - DE_2025_038

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2025

Monsieur le maire rappelle que l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux associations subventionnées de fournir une copie certifiée conforme de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé à l'autorité qui a mandaté la subvention. Cela signifie que les associations doivent justifier de leur gestion financière pour bénéficier de subventions publiques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention pour l'exercice 2025 ainsi, sous condition d'avoir reçu les comptes de l'association de l'année écoulée,

- 200.00 € à l'Association Communale de Chasse Agréée

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une aide financière de fonctionnement comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_038-DE

Le Maire : Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance :Denis JOURDAN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié